

Correction recours à l'expert

Attention ce ne sont que des exemples de jurisprudences réelles

	OUI	NON
Nombre important de lombalgies et tendinites constaté, une exposition au bruit, avec de nombreux salariés soumis à une surveillance particulière ou à des examens complémentaires et des cas de surdit�e r�eguli�erement d�eclar�es.	X Risque grave	
D�eplacement de 108 personnes vers d'autres �tages du m�eme immeuble et vers un autre b�atiment situ�e � proximit�e, en majorit�e des ing�enieurs dont le travail n�ecessite concentration et confidentialit�e, dans un nouvel agencement (open space) et avec un mat�eriel diff�erent.	X Projet imp	
Projet de r�eam�enagement de l'organigramme avec red�efinition des divisions, restructuration de l'encadrement et simplification de la gestion, sans changement des postes de travail, de m�etier, d'outil, ni modification des cadences ou des normes de productivit�e.		X Pas suffisamment d'impact concret dans les conditions de travail
Les salari�es d'un atelier o�u sont effectu�es en permanence des travaux de soudure sont expos�es � des fum�ees et poussi�eres irritantes et nocives pour l'appareil respiratoire, ce qui a entra�n�e plusieurs mises en demeure de la part de l'inspection du travail.	X Risque grave	
La restriction de personnel en fin de semaine, donnant lieu � de fortes surcharges de travail, au non-remplacement du personnel absent, � un net absent�isme et � des arr�ets de travail li�es � des �tats d�epressifs.	X Risque grave	
Une souffrance mentale au travail, relev�e dans les rapports de la m�edecine du travail les ann�ees pr�ec�edentes. Les derniers bilans sociaux montraient que les nombres d'arr�ets maladie, d'accidents de travail ou de journ�ees d'absence �taient en diminution et qu'un tiers des effectifs avait b�en�efici�e d'une promotion. Le dernier rapport annuel d'activit�e du m�edecin du travail ne mentionne plus l'�etat de stress constat�e chez pr�es de 10 % des salari�es l'ann�ee pr�ec�edente.		X Recours � l'expert trop tardif
R�eduction du temps de travail, compl�etant un projet de restructuration de l'entreprise en vue du maintien des emplois.	X Projet imp	
R�eorganisation pratique des rayons de magasins sans modification sur les horaires de travail ni sur les cadences, mais pour une rationalisation du travail.		X Pas suffisamment d'impact concret dans les conditions de travail
Alourdissement de la charge de travail cons�ecutif � un plan social, � la mise en place d'une nouvelle plate-forme informatique et � un projet de d�eveloppement de l'entreprise, avec une augmentation des absences, des situations de stress et des syndromes d�epressifs.	X Projet imp	